## DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S): MME VERONIQUE MIQUELLY

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 15 Septembre 2017

OBJET: CPER 2015-2020: Projet M3AMU, AMU - Plateforme de calcul scientifique

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Septembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

## A décidé :

- d'allouer une subvention à l'Université d'Aix-Marseille, pour le compte du Mésocentre pour un montant de 800 000 € pour le projet M3AMU d'un montant de 3 210 000 € HT, inscrit au CPER 2015-2020,
- d'approuver le montant de l'affectation comme indiqué en annexe du rapport,
- d'approuver la convention dont le projet est joint au rapport et d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à la signer.

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

## **ADOPTE**

Pour la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée